

N° 471

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 août 1990.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée à la demande du Président de la République, en Turquie et en Inde, du 14 au 19 août 1990,

Par M. Jean LECANUET,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président*; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents*; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires*; MM. Paul Alduy, Jean-Luc Becart, Daniel Bernardet, André Beltencourt, Amedee Bouquerel, Andre Boyer, Michel Caldaques, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Dubosecq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Conflit au Moyen-Orient - Turquie - Inde - Rapports d'information.

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Ce très bref rapport est justifié par le souci de vous rendre compte de la mission que m'a confiée le 11 août 1990 le Président de la République à la suite de l'agression du Koweït par l'Irak.

Dès le 10 août, j'avais -à sa demande et pour la première fois depuis sa prise de fonction-, eu un entretien personnel avec le **Premier Ministre**. Je lui avais à cette occasion exposé mes premières appréciations sur les conséquences de l'agression irakienne.

Cet entretien, ces appréciations ainsi que mon souhait de voir le Sénat informé aussi complètement que possible du développement de la crise, ont donné lieu au **communiqué de presse** suivant, dont la teneur a été largement diffusée dans la presse au cours du week-end les 11 et 12 août 1990.

Le 10 août 1990 :

"Devant la gravité de la situation dans le Golfe Persique, M. Jean Lecanuet, président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat, a demandé au **ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, d'exposer devant les membres de la commission la situation dans cette zone et la politique menée par la France, afin d'assurer un suivi de l'évolution des événements.**

"Cette réunion devrait se tenir dans les prochains jours.

"Par ailleurs, dès son retour à Paris, M. le Premier Ministre a proposé à M. Jean Lecanuet un entretien sur les événements dans le Golfe et sur les réponses que la France entendait y apporter.

"Cet échange de vues a conduit le président de la commission à faire part des appréciations positives qu'il porte sur l'action du Gouvernement, mais aussi des insuffisances qu'il décèle.

"Le Président de la Commission sénatoriale approuve les positions françaises prises aussi bien dans le cadre de la Communauté européenne que dans celui du Conseil de sécurité des Nations-Unies tendant à condamner l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak et mettant en place les sanctions économiques fermes qui s'imposent.

"Le président de la commission s'associe également aux initiatives de la France tendant à encourager l'adoption d'une solution arabe au conflit en cours.

"Dans l'hypothèse d'un échec de cette tentative, le Président de la Commission souhaite que la France ne se cantonne cependant pas dans l'attentisme.

"Il souhaite notamment que la France, en accord avec ses partenaires de la Communauté, tente d'obtenir de l'Organisation des Nations-Unies, la mise en place d'une force militaire d'interposition destinée à prévenir tout risque d'extension du conflit et à ne pas faire porter par nos seuls alliés américains et britanniques la responsabilité de cette action. Cette solution permettrait de ne pas laisser aux Etats arabes le seul choix entre la protection américaine ou la soumission à l'expansion irakienne.

"Le Président Jean Lecanuet a par ailleurs exprimé son inquiétude sur la situation de nos compatriotes présents en Irak, à l'heure où ce dernier a décidé de fermer ses frontières.

"Enfin, le Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, rappelle qu'au cours d'un récent débat au Sénat, il avait demandé au Gouvernement de ne pas réduire son effort militaire même au moment où la guerre froide prenait fin, compte tenu des risques graves existant dans certaines zones du monde. La crise actuelle renforce et confirme la justesse de cet avertissement."

*

* *

Dans une interview rendue publique le 11 août dernier, j'affirmais que, dans un premier temps, la position gouvernementale avait été correcte, mais qu'elle était devenue attentiste et ambiguë. En dépit de ces réserves et sans avoir la prétention d'avoir pu modifier cette attitude, je me félicite d'en retrouver un écho dans la politique suivie depuis lors par le Gouvernement depuis le début de la crise.

C'est dans ces conditions que le Président de la République m'a proposé la mission résumée par le communiqué suivant de la Présidence de la République publié dès le lundi 13 août :

"Le Président de la République a demandé à Jean Lecanuet, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat de se rendre dans deux Etats étrangers pour exposer les prises de position et mesures arrêtées par la France sur le plan national, communautaire et international, recueillir leurs propres vues et examiner avec elles les perspectives d'une coopération renforcée dans les circonstances résultant de la crise suscitée par l'agression irakienne. Cette action diplomatique concerne vingt-trois pays.

D'autres personnalités de la majorité présidentielle comme de l'opposition furent sollicités pour se charger de la même mission dans d'autres Etats.

*

* *

Tout en rappelant publiquement mon appartenance déterminée à l'opposition, la gravité de la crise, son impact direct sur les intérêts fondamentaux du pays, ainsi que ma convergence de vues sur l'essentiel de la politique poursuivie par la France, en cette occasion, et la date à laquelle cette mission m'a été proposée, m'ont conduit à accepter d'apporter mon aide au Chef de l'Etat dans cette affaire grave. Quand la paix ou la guerre sont en jeu, seul doit compter, au-dessus des clivages politiques, le service de la France, le temps de cette crise majeure.

J'ai choisi de me rendre en Turquie et en Inde en raison, d'une part, de l'attachement et de l'intérêt que je porte à ces Etats et, d'autre part, compte tenu de leur importance particulière dans les développements que l'on pouvait prévoir ou redouter à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak.

*

* *

Avant mon départ le 14 août pour la Turquie, je me suis rendu à Toulon le dimanche 12 août afin d'y saluer l'équipage du Clemenceau à la veille de son départ pour le Golfe.

J'ai également souhaité à cette occasion apprécier la nature du déploiement militaire envisagé par le Gouvernement.

Le fait que, accompagné d'une force navale aux capacités militaires significatives, y compris dans le domaine mer-air, le Clemenceau ait été gréé en porte-hélicoptères, n'est pas sans signification. Sont ainsi clairement "affichées" des capacités réduites d'interventions de ce bâtiment "en première ligne". La solution choisie rendrait nécessaire, au moins dans un premier temps en cas d'intervention dans une zone d'affrontement, l'intégration du Clemenceau dans un processus de défense aérienne qui ne pourrait

qu'être principalement assuré par les Etats-Unis en l'état des forces déployées. Sans méconnaître l'efficacité militaire, ni l'importance de la force déployée par la France, il y a là tout à la fois une prudence et un paradoxe qui prennent toute leur signification compte tenu de l'ambition d'indépendance nationale affirmée par la politique française à l'égard des Etats-Unis.

Je dois ici ajouter que depuis 1982, et à partir de constatations précises et argumentées, les rapporteurs de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, en particulier M. Jacques Genton (programmation militaire), M. Xavier de Villepin (section commune), M. Max Lejeune (Marine), M. Albert Voilquin (Air), ainsi que M. Michel Alloncle (Gendarmerie), s'inquiètent de l'érosion continue depuis 1982 -et brièvement interrompue en 1986, 1987 et 1988- de la nécessaire modernisation de l'ensemble de notre potentiel militaire.

J'avais moi-même mis en garde le Gouvernement, dans un article publié le 14 juillet par le journal Le Monde, sur les risques d'un processus de fait de désarmement unilatéral et rampant face à des menaces dont la nature et la localisation évoluent en partie mais dont la réalité demeure.

*

* *

Au cours de la journée du 13 août et de la matinée du 14 août, j'ai eu plusieurs entretiens notamment avec le Président du Sénat et le Président de la Commission des Affaires économiques du Sénat, M. Jean François-Poncet, chargé d'une mission analogue à la mienne auprès du roi Hussein de Jordanie. L'acceptation de la mission confiée par le Président de la République m'a conduit à proposer la date du 22 août 1990 pour la venue du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères devant la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat.

Ce délai a permis une analyse de la profonde évolution de la crise, au lendemain de la déclaration du Président de la République sur la "logique de guerre".

Le refus du Gouvernement de convoquer une session extraordinaire du Parlement m'a par ailleurs conduit à proposer au Président du Sénat un élargissement de la commission des Affaires étrangères du 22 août, à certains membres du Bureau du Sénat, choisis par le Président du Sénat et qui pourraient relayer l'information recueillie de la bouche du Ministre des Affaires étrangères auprès de l'ensemble de nos collègues.

Au cours de la journée du 13 août et de la matinée du 14 août j'ai été amené à répondre aux sollicitations de nombreux médias afin d'expliquer la nature de ma mission et de faire part de mon interprétation sur les développements possibles de la crise générée par l'agression irakienne au Koweït.

I. MA MISSION AUPRES DU GOUVERNEMENT TURC : 14-16 AOUT 1990

En l'absence de l'Ambassadeur de France, M. Eric Rouleau, et grâce à l'efficacité du Chargé d'Affaires M. Pierre Le Gars, il m'a été possible au cours des quarante-huit heures utiles que j'ai passées à Ankara, d'avoir de longs entretiens avec le Président de la République, M. Turgut Ozal, le Premier Ministre, M. Yildirim Akbulut et M. Ali Bozer, Ministre des Affaires étrangères. Il m'a en outre été possible de revoir M. Ali Bozer au cours d'un utile et fructueux déjeuner de travail, de m'entretenir avec les Ambassadeurs de Grande-Bretagne et de République Fédérale et de tenir une réunion de travail avec les collaborateurs de notre chargé d'affaires à Ankara.

Ce n'est qu'après avoir tenu informés à titre personnel et confidentiel le Président de la République et le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, de la teneur de ces entretiens et des conditions dans lesquelles avait été accomplie la mission qui m'avait été confiée en Turquie, que j'ai répondu aux sollicitations de plusieurs représentants de la presse écrite, radiophonique et télévisée

française. J'ai également tenu une conférence de presse pour les médias turcs à mon départ d'Ankara.

Sans déflorer les informations que j'ai strictement réservées au Chef de l'Etat, je résumerai les ~~propos~~ recueillis à Ankara autour de six points.

1. La position claire, déterminée et prudente adoptée par la Turquie dans cette crise apparaît fermement et directement inspirée par le Président Ozal lui-même. L'utilisation de la force armée dans des cas autres qu'une agression militaire contre la Turquie ou d'actions impliquées par les engagements internationaux de la Turquie impliquerait cependant l'accord du Parlement turc.

2. Proche de la position française, la position turque repose principalement sur le respect des décisions de l'ONU, en l'absence de solution recueillant une large adhésion au sein des instances du monde arabe. Toute implication ultérieure, notamment de portée militaire, sans être exclue, ne pourrait, selon les instances dirigeantes de la Turquie, cependant être mise en oeuvre sur le plan international qu'à la suite des décisions très majoritaires, voire unanimes, du Conseil de sécurité de l'ONU.

3. Les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 660 et 661, sont rigoureusement appliquées. Le rôle des Etats occidentaux dans le développement de la présence militaire irakienne n'est pas passé sous silence. Il ne fait pas pour autant l'objet de contestation polémique de la part des dirigeants turcs.

4. Le strict respect de la politique d'embargo est coûteux et méritoire de la part de la Turquie.

Cela est patent sur le plan politique en raison des risques d'isolement à l'égard du monde arabe qu'il peut comporter pour la Turquie, mais également à cause des réticences d'une partie non négligeable de l'opinion turque à l'égard de toute implication du pays dans ce conflit. La politique suivie par la Turquie est également méritoire sur le plan économique, compte tenu des liens

commerciaux importants existants entre la Turquie et l'Irak. L'application de l'embargo pourrait ainsi entraîner un manque à gagner de l'ordre de 3 milliards de dollars par an pour la Turquie.

Près de 9 000 ressortissants turcs résident en outre sur le territoire irakien.

Les ressources de l'Irak et, de ce fait, l'ensemble du commerce international de ce pays, sont présentés comme étant essentiellement tributaires de la vente de pétrole, dont l'exportation transite principalement par la Turquie.

Cette considération conduit à faire apparaître la Turquie comme jouant un rôle décisif dans l'application de l'embargo. Les autorités turques considèrent ainsi que, pour ce qui les concerne, elles appliquent d'ores et déjà un blocus de fait, rendant inopérant, pour ce qui est de la Turquie, la distinction entre embargo et blocus.

5. La considération qui précède conduit la Turquie à prévenir que ses dirigeants se montreront très vigilants sur l'application de l'embargo par les autres pays. Il a également été annoncé qu'elle amènera la Turquie à faire valoir des demandes de compensations économiques et à plaider une réévaluation de sa place dans les institutions européennes et, en particulier, au sein de la communauté européenne.

6. Le risque d'une nouvelle offensive militaire irakienne est jugé diminué depuis la mise en place du dispositif militaire américain conforté par la présence de forces navales européennes dans le Golfe.

Toutefois, l'action de l'Irak est considérée comme restant imprévisible, tant en raison de son isolement international que de la personnalité de son Président et de la volonté de ce dernier de globaliser le conflit.

La principale menace est analysée comme provenant des **possibilités de soulèvement des masses arabes les plus défavorisées** dans les Etats dont les régimes sont modérés mais fragiles. Cette considération conduit le gouvernement turc à équilibrer la fermeté avec le souci d'éviter toute action de nature à accroître ce risque.

II. MA MISSION AUPRES DU GOUVERNEMENT INDIEN : 17-19 AOUT 1990

Dès le lendemain de mon retour d'Ankara, je suis parti pour l'Inde. Pendant les deux jours que j'ai passés à New-Delhi, j'ai pu, avec l'aide du chargé d'affaires, M. Dominique de Villepin, avoir des entretiens avec le **Premier ministre M. Viswanath Pratap Singh** et le **Président de la République, M. Ramaswamy Venkataraman**, lesquels se sont montrés très sensibles à l'intérêt manifesté par la France sur les positions de leur pays. Il m'avait été possible auparavant d'avoir une réunion puis un déjeuner de travail avec les principaux collaborateurs de notre chargé d'affaires.

Lors des audiences qu'ils ont bien voulu m'accorder, le Premier ministre et le Président de l'Union indienne ont mis l'accent sur les six points suivants :

1. L'Inde, qui entretenait de bonnes relations avec l'Irak et le Koweït, refuse l'usage de la force dans les relations entre Etats. Elle a fermement condamné l'invasion du Koweït et demandé le retrait des troupes irakiennes.

2. Elle entend se conformer intégralement aux décisions de l'ONU. Ainsi, elle appliquera strictement les sanctions économiques adoptées par le Conseil de sécurité.

3. Le respect de l'embargo est d'un coût élevé pour l'Inde. Déjà soumis à des restrictions en matière de consommation de pétrole (les pompes sont fermées après 19 heures ainsi que le dimanche matin) le pays redoute une nouvelle aggravation de cette

situation. En effet, 40 % de ses importations de pétrole (soit huit millions de tonnes par an importées sur une consommation de quarante millions de tonnes) provenaient de l'Irak et du Koweït. En outre, de nombreux ressortissants indiens résidaient au Koweït (plus de 170 000) et en Irak (8 000). Leur sort suscite aujourd'hui une très vive inquiétude dans tout le pays.

4. Le durcissement des positions irakienne et américaine pourrait aboutir à une confrontation généralisée. Pour éviter une telle escalade, il est nécessaire, aux yeux des dirigeants indiens, d'écartier toute action unilatérale et de poursuivre le dialogue et la recherche d'une solution négociée dans le cadre des Nations-Unies.

La contribution à un règlement de la crise que les non alignés pourraient peut-être apporter au sein de l'ONU a été évoquée, mais sans plus de précisions.

5. L'Inde considère qu'il convient de s'en tenir aux mesures d'embargo, quand bien même elles exigeraient du temps pour produire tous leurs effets.

Si une action purement défensive destinée à protéger l'Arabie saoudite pouvait être envisagée, l'engagement du pays dans la voie de sanctions militaires, même décidées par l'ONU, n'a pas semblé souhaitable aux autorités indiennes, car cela risquerait d'entraîner l'éclatement du consensus qui avait jusque là prévalu au sein de la communauté internationale.

En outre, les pays arabes qui s'associeraient à une action militaire contre l'Irak pourraient s'exposer à une déstabilisation sous la pression populaire.

6. Cependant, en réponse à l'une de mes questions, les autorités indiennes ont laissé entendre que leur pays ne se déroberait pas et respecterait toutes les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU.

III. MON COMPTE-RENDU AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET LA REUNION ELARGIE DE NOTRE COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES LE 22 AOUT 1990

1. Le mercredi 22 août, à la suite des télégrammes personnels et confidentiels que je lui avais fait parvenir dès le 15 août de Turquie et dès le 18 août de l'Inde pour lui rendre compte de la mission qu'il m'avait confié auprès des Chefs de l'Etat et du Gouvernement de ces deux pays, le Président de la République a souhaité me rencontrer.

Il a, en cette occasion, sollicité certains compléments d'information. Nous avons par ailleurs procédé à un échange de vues sur les nouveaux développements et les perspectives de solutions envisageables pour trouver une issue à cette crise. Je lui ai fait part de certaines nuances d'appréciation que suscitait, pour ce qui me concerne, la politique du Gouvernement face à cette crise.

Je lui ai également indiqué la vigilance que j'exercerai sur certains aspects de notre action dans cette affaire. Je lui ai également rappelé mon inquiétude sur le vieillissement d'une partie importante de notre potentiel militaire. J'ai enfin appelé l'attention sur la nécessité de porter le budget des Armées à la hauteur de ses missions et des objectifs inscrits dans la loi de programmation militaire.

2. Le mercredi 22 août, notre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, s'est également réunie.

Cette réunion, qui avait été rendue impossible la semaine précédente en raison de l'accomplissement de ma mission, a été ouverte aux vice-présidents du Sénat, aux présidents de commissions et aux présidents de groupes. Le Président Alain Poher a honoré la commission de sa présence à cette réunion. La décision d'élargissement de la commission en cette occasion a été prise à la suite d'une concertation entre le Président du Sénat et moi-même,

et compte tenu du refus du Gouvernement de convoquer à ce stade de la crise le Parlement en session extraordinaire.

Le communiqué suivant résume cette réunion de commission qui a été suivie d'une conférence de presse.

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, réunie sous la présidence de M. Jean Lecanuet, président, en présence de M. Alain Poher, Président du Sénat, des vice-présidents du Sénat ainsi que des présidents de groupes et de commissions, a entendu, le mercredi 22 août 1990, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, sur la situation dans le Golfe persique et la politique menée par la France dans cette zone.

M. Roland Dumas a tout d'abord retracé les étapes successives de la crise du Golfe, dont il a souligné l'exceptionnelle gravité, qualifiant l'intervention irakienne au Koweït de "violation flagrante du droit international".

Selon le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, on pouvait s'interroger sur les intentions réelles du Président irakien et ses visées sur l'Arabie Saoudite, qui auraient pu, d'une part, avoir pour conséquences d'assurer à l'Irak le contrôle des réserves pétrolières indispensables à l'Occident et, d'autre part, de lui permettre de disposer d'un territoire suffisamment grand pour le conduire aux frontières d'Israël, créant ainsi les conditions d'un conflit mondial.

S'agissant de l'engagement militaire français dans la région du Golfe, dont il a souligné l'autonomie par rapport à l'intervention américaine, M. Roland Dumas a inscrit les initiatives de la France dans un contexte diplomatique notamment constitué par les quatre résolutions adoptées depuis le 2 août par le Conseil de Sécurité de l'ONU, ainsi que par l'effort militaire actuellement mis en oeuvre, notamment par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères a, d'autre part, fait observer que l'action de la France s'inscrivait à la fois dans le cadre des Nations Unies et d'une étroite concertation au sein de la Communauté européenne et de l'UEO. Puis il a rappelé que, dans le cadre de son action diplomatique, le Président de la République avait dépêché douze émissaires dans quelque 24 pays directement ou indirectement concernés par la crise du Golfe.

Les mesures mises en oeuvre par la France, élaborées au terme des conseils restreints des 9 et 21 août, visent, ainsi que l'a rappelé M. Roland Dumas, à assurer une présence militaire, notamment aéro-navale, dans une région très sensible, à répondre aux demandes de certains pays en armement et en techniciens, et à contribuer ainsi à la protection des Etats menacés.

Néanmoins, l'attitude du Président irakien à l'égard des ressortissants étrangers a, ainsi que l'a déploré M. Roland Dumas, abouti à une regrettable logique d'escalade et à un risque de guerre certain. A cet égard, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères a exprimé l'indignation qu'inspire au Gouvernement français le sort, selon lui, "intenable, inqualifiable et inadmissible" des étrangers désormais retenus en otages au Koweït et en Irak.

Abordant ensuite les discussions actuellement en cours aux Nations Unies, M. Roland Dumas a évoqué le projet de résolution tendant à recourir à la contrainte, en vue de faire respecter l'embargo. D'autre part, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères a souligné l'importance du maintien d'une solidarité internationale sans faille en ce qui concerne la gestion de la crise. M. Roland Dumas a, à cet égard, relevé qu'une certaine précipitation américaine aurait pu remettre en cause cette indispensable solidarité.

Le ministre des Affaires étrangères s'est par ailleurs félicité de la coopération mise en oeuvre dans le cadre de l'UEO, à l'initiative de la présidence française, et qui se traduira par une réunion des chefs d'état-major des neuf pays membres. Il a indiqué qu'à l'occasion de la session extraordinaire tenue à Paris, plusieurs pays avaient décidé de participer à l'effort commun : l'Espagne, l'Italie, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas.

A la suite de l'exposé du ministre d'Etat, M. Jean Lecanuet, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, a évoqué les conditions de la tenue de la session extraordinaire du Parlement convoqué pour l'après-midi du lundi 27 août.

Il a exprimé le souhait que le ministre d'Etat puisse se rendre devant le Sénat, dans l'hypothèse où le Premier ministre devrait être au même moment à l'Assemblée nationale. Il a enfin précisé qu'il rendra compte, de manière imminente, par un rapport écrit au Sénat, de l'exécution de la mission que lui a confiée le Président de la République en Turquie et en Inde, du 14 au 19 août 1990.

Le ministre d'Etat a ensuite répondu aux questions formulées par :

- M. Lucien Neuwirth, sur les mesures préventives et notamment juridiques à prévoir sur le plan international, afin que la prise d'otages opérée par le Gouvernement irakien soit considérée comme un crime contre l'humanité ;

- M. Xavier de Villepin sur l'attitude de la République Fédérale d'Allemagne dans la gestion de cette crise, d'une part, et sur la mise en oeuvre de la solidarité nationale au profit des familles des otages, d'autre part ;

- MM. Jean-Pierre Bayle et Marc Lauriol, sur le rôle particulier de la Syrie face à la présente crise ;

- M. Maurice Schumann sur les chances et les possibilités réelles d'une solution négociée ;

- M. Claude Estier sur le rôle et les chances de succès d'une médiation arabe ;

- M. Robert Pontillon sur la capacité économique de résistance de l'Irak aux sanctions décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU ;

- Mme Hélène Luc sur la situation des otages et la nécessité de stopper l'engrenage de la guerre, qui aurait été suscité par les décisions de déploiement militaire américain ;

- M. Michel d'Aillières sur l'attitude de l'Union Soviétique face à cette crise, d'une part, et sur les réponses prévues face à l'ultimatum irakien relatif à la fermeture des ambassades occidentales au Koweït, d'autre part ;

- M. Jean-Luc Melenchon sur les limites à une intervention sur le terrain et sur les chances d'une médiation arabe.

- M. Jean-Pierre Fourcade sur l'action à entreprendre auprès des Etats arabes modérés à la suite des réactions de soutien au chef d'Etat irakien manifestées par les populations de certains pays arabes ;

- M. Claude Mont sur les formes et les moyens de la coopération à développer entre les alliés ;

- M. Jean Garcia sur les chances d'une solution négociée ;

- M. Guy Cabanel sur la situation des otages, d'une part et, d'autre part, sur les incidences de la modification des paramètres budgétaires sur le projet de budget pour 1991, notamment en matière d'inflation ainsi que la réévaluation des crédits du ministère de la

Défense, au regard de la diminution des six milliards de francs annoncée par certains ;

- M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, sur la personnalité du chef de l'Etat irakien, sur les chances réelles de paix dans la région, tant que ce dernier restera en fonction, sur l'accès - qu'il a jugé abusif et scandaleux - de l'ambassadeur d'Irak à certains médias français, et enfin sur la possibilité de l'Irak de se doter de l'arme nucléaire ;

- M. André Jarrot, sur les modalités ultérieures de l'intervention militaire française.

En réponse à ces questions, M. Roland Dumas a tout d'abord rappelé que si la convention de Genève dénonçait la prise d'otages et l'usage de "boucliers humains", ces actes ne pouvaient être juridiquement considérés comme des crimes contre l'humanité, sauf à modifier le droit, hypothèse que l'on pouvait envisager.

Le ministre d'Etat a ensuite précisé qu'à l'égard des ressortissants français retenus en Irak et au Koweït, la solidarité nationale "allait jouer, et jouait déjà". Il a fait état du rôle de la "cellule de crise" du ministère des Affaires étrangères destinée à informer, à renseigner et à faciliter les démarches des familles. Il a annoncé un renforcement des moyens de cette cellule.

Confirmant l'ultimatum de l'Irak, exigeant la fermeture des ambassades occidentales au Koweït, il a insisté sur le fait que, d'un commun accord, les pays membres de la communauté européenne avaient décidé de ne pas obtempérer.

A propos de la République Fédérale d'Allemagne, M. Roland Dumas a relevé qu'au-delà de la réserve prudente du Gouvernement allemand, dont la préoccupation principale était le processus d'unification, l'Allemagne s'était toujours montrée solidaire de ses partenaires.

Abordant les conséquences économiques et financières de la crise du Golfe, le ministre des Affaires étrangères a indiqué que, pour le moment, aucune modification du budget n'était prévue. Il a toutefois précisé que le Premier ministre avait mis en place un conseil d'évaluation des implications de la crise, présidé par M. Lionel Stoleru. Il a souligné que la hausse des prix du pétrole était un facteur déstabilisant des économies, faiblement compensé par la baisse du dollar, et que la possibilité pour des pays à réserve de pétrole comme le Venezuela, le Mexique ou l'Arabie Saoudite d'augmenter leur production ne pouvait s'envisager à court terme.

Evoquant les chances d'un règlement pacifique de la crise, M. Roland Dumas a souligné qu'une négociation ne pouvait être envisagée que dans le seul cadre des principes posés par le Conseil de Sécurité de l'ONU, c'est-à-dire le retrait des troupes irakiennes et la restauration de la souveraineté du Koweït. Il a estimé que le soutien aux efforts de la communauté arabe dans la recherche d'une solution négociée devait être maintenu.

Le ministre d'Etat a souligné la cohérence et l'évolution très positive de l'attitude de l'Union Soviétique. Dès le 3 août, elle avait condamné dans une déclaration commune avec les Etats Unis l'invasion du Koweït, puis avait voté toutes les résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU.

En réponse à la question formulée par M. Claude Mont sur la coordination de l'action de la France avec celle des Etats-Unis, le ministre d'Etat a rappelé que ceux-ci étaient intervenus à la demande de l'Arabie Saoudite et au titre du traité les liant à ce pays. Une telle demande n'avait pas été faite à la France qui, pour sa part, développait son action dans le cadre des décisions de l'ONU.

La nécessaire coordination entre les forces déployées dans la région était cependant assurée et il revenait au Président de la République seul de prendre les décisions engageant nos forces.

En réponse aux questions de MM. Robert Pontillon et Marc Lauriol, le ministre d'Etat a rappelé la rivalité ancienne qui opposait la Syrie et l'Irak. Il a noté que Damas, tout en ayant condamné l'annexion du Koweït, avait pris le parti de la prudence et manifestait sa volonté de se tenir largement à l'écart de ce conflit.

En réponse à M. Robert Pontillon, le ministre a indiqué qu'il était difficile de se prononcer sur la capacité de survie de l'Irak à un embargo prolongé. L'économie irakienne lui est cependant apparue comme affaiblie. M. Roland Dumas a rappelé que la décision d'embargo ne couvrait ni les médicaments, ni les produits alimentaires d'urgence.

En réponse aux questions formulées par M. Etienne Dailly, le ministre d'Etat s'est inquiété, autant du caractère imprévisible du Président irakien que de sa détermination supposée. Il a déploré par ailleurs le comportement de certains médias dans la couverture des actuels événements du Golfe. Il a enfin confirmé que, selon nombre d'informations, on ne pouvait exclure que l'Irak soit en mesure, dans les deux ou trois ans qui viennent, de mettre au point un armement atomique.